

**L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE  
PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON ET SES PARTENAIRES  
(France - Septembre 2007)**

Après deux chartes d'écologie urbaine, la communauté urbaine de Lyon a défini son agenda 21.

Dans ce cadre, un plan d'éducation au développement durable voté le 10 Juillet 2006, définit les orientations et assure une coordination interne et externe des partenaires, à commencer par les communes, les associations et les écoles.

- Ainsi, le Grand Lyon a l'ambition de faire partager les valeurs liées à l'éducation au développement durable, au territoire, à la citoyenneté tout au long de la vie.
  - Consultable sur le site [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), il est aussi composé de nombreuses ressources et de 15 fiches actions :
    - éduquer aux projets urbains et à la ville
    - conforter le volet éducation au développement durable dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville
    - Informer et sensibiliser à la propreté et à la gestion des déchets ménagers
    - éduquer à la connaissance et au respect de l'eau et les fleuves
    - éduquer à la prévention des risques majeurs
    - éduquer à la qualité de l'air
    - éduquer à l'environnement sonore
    - éduquer à la mobilité durable
    - éduquer aux espaces naturels et agricoles
    - renforcer le volet éducation au développement durable dans les projets nature
    - éduquer à la connaissance et au respect du patrimoine arboré du Grand Lyon
    - éduquer à la nature en ville
    - sensibiliser à l'animalité urbaine
    - éduquer et former à l'écocitoyenneté
    - éduquer à la solidarité internationale et au commerce équitable
  - Un site ressources est consultable également, sur [www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com), rubrique développement durable, puis agir/éducation au développement durable
  - Ce plan témoigne de l'engagement du Grand Lyon, avec un groupe interservices pour développer une nouvelle manière de travailler ensemble avec les communes, les habitants, le monde associatif, les écoles, les entreprises.
- Les services impliqués du Grand Lyon poursuivent donc des actions dans ce domaine, seuls ou avec différents partenaires :
- soit en impulsant des projets (exemple des plans de déplacements domicile-école avec une coformation/plus de 66 groupes scolaires dans l'agglomération ont des lignes quotidiennes de pédibus, sur les jardins pédagogiques, une formation « éducation à l'environnement » avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale Rhône-Alpes avec l'URCPIE Rhône-Alpes, formations régulières d'enseignants ou d'animateurs sur l'environnement (convention avec l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Lyon), Bouges ta ville/Direction de la Prospective et de la Stratégie du Grand Lyon...)

- soit en coordonnant des projets éducatifs pour avoir une vision globale sur un thème (Arbres et paysages, Eau, Déchets et Propreté, Energies, Jardins, Déplacements domicile-école, Environnement sonore...) avec des services du Grand Lyon Mission Arbres et paysages/Direction de la Voirie, Direction de l'eau, Direction de la Propreté, Mission écologie, Mission Coordination Territoriale, Direction de la Prospective et Stratégie de l'Agglomération lyonnaise (D.P.S.A.)/mission développement durable du Grand Lyon avec des partenaires
  - soit par la création d'outils pédagogiques en lien avec les bénéficiaires (inspection d'académie, Rectorat...): outil sur la collecte sélective « la course au tri »/Direction de la Propreté, accompagnement pédagogique sur les arbres/Mission arbres et paysages/D.P.S.A., jeu éducatif sur les déplacements/Service déplacements Ville de Lyon /Mission écologie, classes et séjours Eau sur la péniche « Val du Rhône »/Direction de l'Eau/D.P.S.A., jeu éducatif et coopératif sur les risques d'inondations Direction de l'Eau/Mission écologie, ...), CDRom éducatif sur les risques majeurs/Région Rhône-Alpes, SPIRAL/DRIRE/Mission écologie..., , 2 projets spécifiques en partenariat global avec l'académie de Lyon (passeport écocitoyen pour le cycle 3, « Terragônes », logiciel d'éducation à l'empreinte écologique ...)
  - soit par la création de sentiers pédagogiques Nature, ou de circuits pédagogiques à thème par l'intermédiaire de partenaires (exemple, centre de tri des déchets Véolia à Rillieux la Pape, projet de circuit pédagogique à la station d'épuration de Pierre-Bénite...)
  - soit en participant ou valorisant des études (empreinte écologique, biodiversité, corridors biologiques..., mémoires d'étudiants de sciences de l'éducation, de géographie..., du master éthique et développement durable...)
  - soit en finançant par des fonds de concours, des communes ou des syndicats mixtes (SMIRIL, Syndicat Mixte des Monts d'Or...), par une approche d'éducation au territoire
  - soit en organisant des rencontres d'éducation au développement durable
- La Communauté urbaine de Lyon a également impulsé et finance des équipements seule ou avec des partenaires institutionnels, oeuvrant en éducation au développement durable (Maison Rhodanienne de l'Environnement - Lyon, Grand Moulin de l'Yzeron- Centre d'initiation à la nature du Grand Lyon - Francheville, Centre d'initiation à la nature à Grigny/SMIRIL, Grand parc de Miribel-Jonage (3,5 millions de visiteurs par an), circuits pédagogiques du centre de tri des Déchets Véolia/Digitale à Rillieux la Pape et de la station d'épuration Grand Lyon de Pierre-Bénite, des sentiers pédagogiques Nature et des projets en cours de d'études (maison de l'écocitoyenneté à Saint Genis Laval, centre de pédagogie de l'eau et de la nature au Grand parc de Miribel-Jonage, Maison des énergies renouvelables...).

- En complémentarité, des délibérations du conseil de la Communauté urbaine de Lyon, affirment le soutien aux partenaires associatifs de l'environnement et du développement durable, pour l'accompagnement des politiques communautaires, et s'appuie d'une part, sur le plan d'éducation au développement durable, et d'autre part, sur la charte de la participation du Grand Lyon.

La relation entre la Communauté urbaine de Lyon et les acteurs locaux d'éducation au développement durable est formalisée par une convention de partenariat : Acoucité (éducation à l'environnement sonore), Agence locale de l'Énergie (éducation aux énergies), Arthropologia (biodiversité), Artisans du Monde (éducation au commerce équitable), APIEU Mille Feuilles (éducation aux déplacements, (dont déplacements domicile-école, à l'environnement sonore et aux déchets), CORA Rhône (éducation aux oiseaux et aux vertébrés terrestres), les Cultivateurs (éducation aux jardins), Equisol Rhône-Alpes (éducation au commerce équitable), Fédération des centres sociaux du Rhône (centres sociaux et développement durable), Fédération du Rhône de la pêche et de la protection des milieux aquatiques (éducation à la pêche et aux milieux aquatiques), FRAPNA Rhône (éducation à la nature, aux arbres et aux déchets), Graine Rhône-Alpes (évaluation des impacts de l'éducation au développement durable, en particulier sur 2 projets), HESPUL (éducation aux énergies), Jeunesse au Plein Air (Centres de loisirs et développement durable), Maison du Fleuve Rhône (éducation au fleuves), Naturama (éducation à la nature, à l'agriculture, aux arbres et aux déchets), Les Petits Débrouillards (éducation à l'air), OIKOS (éducation à l'habitat écologique), Passe-jardins (coformation de jardins pédagogiques), Péniche Val du Rhône (éducation à l'eau, aux fleuves et à leurs patrimoines), Pignon sur Rue/la ville à Vélo (éducation au vélo et aux déplacements domicile-école), Robins des Villes (éducation à la ville, aux projets urbains), Science et Art (volet pédagogique de l'Anneau Bleu).

Une méthodologie de partenariat est écrite.

- Les publics bénéficiaires sont :
  - pour une première partie, des acteurs du social (structures de quartiers/contrat urbain de cohésion sociale, centres de loisirs, maisons de retraites, conseils de quartiers...enquêtes, en 2005 sur les centres de loisirs par la Jeunesse au Plein Air du Rhône, en 2006 sur les centres sociaux de l'agglomération lyonnaise...)
  - pour une deuxième partie, les scolaires (écoles, collèges, lycées, universités...)  
La pédagogie de projet est encouragée, conformément à la charte d'éducation à l'environnement de l'Académie de Lyon. Une convention de partenariat avec l'IUFM de Lyon existe depuis 1998 qui est en cours de renouvellement. De plus, il est paru la circulaire du B.O. du ministère de l'Éducation Nationale du 8 juillet 2004 prônant la généralisation de l'éducation à l'environnement, puis une nouvelle en Mars 2007.
  - pour une troisième partie sur les événements grand public (exemple du mois de l'environnement et du développement durable, table-rondes...), valorisant les projets pédagogiques de l'année

Plus globalement, l'UNESCO a lancé la décennie de l'éducation en vue du développement durable (2005- 2014) .

Olivier MARTEL

Responsable de l'éducation au développement durable

Direction de la Prospective et

Stratégie de l'Agglomération lyonnaise

**Grand Lyon**

20, rue du lac

69003 - LYON

FRANCE

Email : [omartel@grandlyon.org](mailto:omartel@grandlyon.org)

#### **MODALITES D'INTERVENTIONS AUPRES DES ECOLES OU DES CENTRES DE LOISIRS:**

- 1- L'enseignant (ou l'animateur) contacte directement l'association ou le service concerné du Grand Lyon
- 2- Le Grand Lyon soutient des associations et règlent leurs interventions directement aux associations (180 Euros par intervention). Chaque projet, pour favoriser une pédagogie est d'au minimum 3 demi-journées par classe ou par structure bénéficiaire (ex. centre de loisirs) sur un même thème.
- 3- Les écoles ou structure bénéficiaire versent 30 Euros par intervention à l'association, en échange de documents, livres, outils pédagogiques.